HERSTELLER-INFORMATION

WARNSCHUTZ

DIESES KLEIDUNGSSTÜCK WURDE GEMÄSS DER PSA VERORDNUNG PSAV AS 2017 5859/SR 930.115 BZW. DER EU-VERORDNUNG 2016/425 ZERTIFIZIERT.

EN ISO 20471:2013+A1:2016

workfashion.

Unsere High Visibility Bekleidung entspricht allen Schutzklassen der Norm EN ISO 20471:2013+A1:2016 bis zur maximalen Sichtbarkeit. Fluoreszierende Farben kombiniert mit Retroreflektionsstreifen erfüllen auch in der kleinsten Grösse die geforderten Mindestflächen.

Nos vêtements High Visibility correspondent à toutes les classes de protection de la norme EN ISO 20471:2013+A1:2016 jusqu'à la visibilité maximale. Les couleurs fluorescentes associées aux bandes rétro-réfléchissantes respectent aussi les surfaces minimales exigées, même dans les tailles de vêtements les plus petites.

Nostro abbigliamento di alta visibilità corrisponde a tutte le classi di protezione della norma EN ISO 20471:2013+A1:2016 fino alla massima visibilità. I colori fluorescenti in combinazione con le strisce retro riflettenti assolvono la superficie minima richiesta anche nelle taglie piccole del vestito.

Our highly visible garments meet all protection classes up to the maximum visibility according to EN ISO 20471:2013+A1:2016. Fluorescent colours combined with retro reflective stripes also meet the required minimum surface in the smallest size.

EN ISO 20471:2013+A1:2016

CE VÊTEMENT A ÉTÉ CERTIFIÉ SELON L'ORDONNANCE SUR LA SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OEPI, RO 2017 5859/RS 930.115 ET LE RÈGLEMENT UE 2016/425

SYSTÈME DE TAILLES

Le système européen de tailles se réfère à la masse corporelle et vous facilite le choix du vêtement de protection adéquat. La taille est inscrite sur l'étiquette placée dans le vêtement.

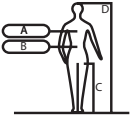

A = tour de poitrine en cm
B = tour de taille en cm
C = entrejambe en cm
D = taille en cm

INDICATIONS POUR L'ENTRETIEN

Voir l'étiquette d'entretien dans le vêtement. Pour s'assurer de la durabilité de l'effet haute visibilité du vêtement, il est impératif de suivre les indications d'entretien sur l'étiquette du vêtement ainsi que les remarques faites dans le mode d'emploi des vêtements de signalisation. Explication détaillée des symboles d'entretien est disponible sur le site: www.ginetex.ch. Laver les vêtements, séparément ou avec d'autres vêtements certifiés EN 471 ou EN ISO 20471, à l'envers (pour protéger le matériel réfléchissant). N'utilisez pas de détergents contenant des éclaircissants textiles, produits chimiques oxydants (agents de blanchiment, désinfectants et tous types de détachants), produits chimiques alcalins (hydroxyde de sodium ou de potassium, produits contenant de l'ammoniaque et de nombreuses sortes de détachants). Il est également interdit d'ajouter ces produits chimiques au cours du lavage ou de les utiliser directement sur le vêtement. Chargez la machine à laver max. à ¾ et ajustez le dosage de détergent. N'utilisez aucun adoucissant textile. Le séchage en machine ou tunnel n'est pas recommandé (sauf en cas de déclaration contraire sur l'étiquette d'entretien).

STOCKAGE ET CYCLES DE LAVAGE

Ne pas exposer les vêtements de signalisation au soleil lors du stockage. Il faut les garder dans un endroit sec. Pour le nombre de cycles de lavage, veuillez consulter l'étiquette d'entretien dans le vêtement. Si le nombre maximal de cycles n'est pas indiqué, cela signifie que le matériel a été testé après 5 lavages. La durée de vie d'un vêtement ne dépend pas uniquement du nombre indiqué de cycles de lavage, mais aussi de son emploi, du domaine d'utilisation, de l'entretien et du stockage. En cas de non-respect des instructions d'entretien, le nombre de cycles de lavage indiqué n'est plus garanti.

REMARQUE:

Sous l'effet du rayonnement xénon, la teinte rouge fluo présente un virage colorimétrique vers le rouge-orangé fluo.

EN ISO 20471:2013+A1:2016

CONTRÔLES/RÉPARATIONS ET RECYCLAGE

Les vêtements de signalisation devraient être maintenus en bon état et contrôlés régulièrement quant aux altérations et détériorations éventuelles (coutures ou fermetures défectueuses). Le contrôle devrait être répété au moins après chaque lavage. Il faut envisager de remplacer le matériel réfléchissant s'il est endommagé, seule une maison compétente est habilitée à le faire en utilisant le matériel d'origine du vêtement. Si cela n'est pas possible il faut remplacer le vêtement. Le vêtement de travail peut-être éliminé avec les déchets ménagers habituels (sauf autre consigne, donnée éventuellement par l'employeur).

REMARQUES POUR LES UTILISATEURS DE VÊTEMENTS HAUTE VISIBILITÉ SELON EN ISO 20471:2013+A1:2016.

NORME/CLASSE

Les vêtements de protection remplissent les exigences de base de l'ordonnance (suisse) sur la sécurité des équipements de protection individuelle OEPI RO 2017 5859/RS 930.115 et de la directive UE 2016/425 et correspondent à celles des normes européennes EN 471:2003 ou EN ISO 20471:2013+A1:2016.
Les chiffres près des pictogrammes ont la signification suivante: pour toutes les caractéristiques de classe, la classe 1 est la plus basse et la classe 3 la plus élevée. Veuillez lire le niveau de performance exact sur l'étiquette dans le vêtement.

EN ISO 20471:2013+A1:2016

x Le chiffre (x) décrit le niveau de performance concernant la superficie du matériel fluorescent et réfléchissant visible (max. 3).

EXIGENCES DE SURFACE MINIMALE POUR LE MATÉRIEL EN M².

	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
MATÉRIEL LUORESCENT	0,14	0,50	0,80
MATÉRIEL RÉFLÉCHISSANT	0,10	0,13	0,20

MODE D'EMPLOI

Pour garantir la haute visibilité, il faut toujours porter un pantalon/une salopette combiné/e avec un haut (veste, gilet de signalisation etc.) ou porter une combinaison. Veuillez porter les vêtements fermés. Choisissez les vêtements correspondant à la fonction ou au domaine d'utilisation. Ne portez rien par-dessus qui pourrait couvrir le matériel coloré fluorescent ou rétro-réfléchissant.

EFFET PROTECTEUR

Les vêtements de signalisation ne remplacent pas les autres mesures de sécurité, ni les précautions et l'attention personnelles. Veillez à ce que le matériel réfléchissant ne soit pas sali. Si on imprime ou brode le vêtement ultérieurement, l'effet initial de haute visibilité peut éventuellement ne plus être garanti. En cas de modification de la longueur la norme de conformité ne peut plus être garantie.

1242700000001

ZERTIFIZIERUNGSSTELLE:
Organisme de certification
Punto di certificazione
Certification authority

ARTIKELNUMMER:
N° d'article
N. articolo
Article number

HERSTELLER:
Fabricant
Produttore
Manufacturer

workfashion.com ag
Frauentalstrasse 3
CH-6332 Hagendorn
(Schweiz)

Tel. +41 41 784 84 84
contact@workfashion.com
www.workfashion.com